



## COMMUNE DE JUGEALS NAZARETH

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2026 – 42

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211909304-20260918-DELib2026-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2026

**Nombre de Conseillers  
En exercice : 15**

**Présents : 10 :** Mmes Ms BORNES Marilyn, ROULET-BARROUL Marilyne, VEYSSEIX Jacques, BERTIN Jennifer, GOUYGOUX Laurent, SIRIEIX Adeline, LOPES-ANACLETO Silvino, ROUX Christine, CERET Aline, MAZAUDOUX Emmanuel,

**Absents ayant donné procuration : 4 :** Mr TILLET Philippe procuration à Mme BORNES Marilyn, Mme TRONCHE Céline procuration à Mme ROULET-BARROUL Marilyne, Mr LABROUSSE Emeric procuration à Mr VEYSSEIX Jacques, Mme GRELET Sylvie procuration à Mme CERET Aline

**Absent : 1 :** M HUILLERET Dimitri

**Votants : 14**

Secrétaire de séance : Mme Marilyne ROULET-BARROUL

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2026

**Date de la réunion du Conseil Municipal : 18 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit septembre, le Conseil Municipal de la Commune de JUGEALS-NAZARETH dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Roger Verdier, sous la présidence de Mme Marilyn BORNES, Maire

**Objet : Avenant pour les travaux supplémentaires du Lot 1 – VRD ( Ent. NBTP) avec intégration des travaux d'électricité pour le porche**

Vu les articles R.2194-1 et R.2194-2 du code de la commande publique relatifs aux modifications des marchés publics,

Vu l'article L.2193-3 qui prévoit que le titulaire peut sous-traiter pour des raisons techniques une partie des prestations du marché, sous sa responsabilité

Considérant les préconisations techniques de réserve de l'architecte en charge des travaux dans le cadre du marché public : « Aménagement de deux bâtiments » accolés à la mairie,

Considérant que la somme allouée destinée à la maçonnerie et à la menuiserie de ce même aménagement n'a été utilisée que partiellement,

Considérant la nécessité de prioriser un accès facile mairie et école par un parking sécurisé, intégrant des travaux supplémentaires d'électricité et de VRD (Voiries et Réseaux Divers),

Madame le Maire soumet au conseil municipal la proposition d'un avenant intégrant les travaux d'électricité pour l'éclairage du porche et d'un acte de sous-traitance entre l'entreprise NBTP et Brive Électricité pour assurer la sécurité et l'accessibilité vers un parking empierré.

Le montant initial du lot n°1 VRD du programme était de 31 811.91 €  
Le montant de l'avenant pour travaux supplémentaires est de 13 834.90 €, sans  
dépassement de l'enveloppe globale du programme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211909304-20260918-DELib2026-42-DE

Accusé certifié exécutoire

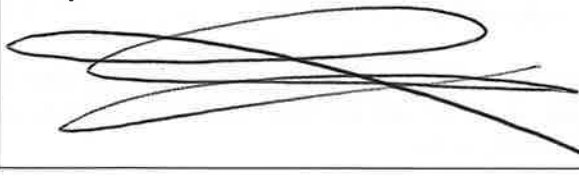
Réception par le préfet : 23/09/2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver l'avenant de 13 834.90 €,
- De dire que la dépense sera imputée en section d'investissement,
- D'autoriser Madame le Maire à signer les documents correspondants

Fait et délibéré les jours, mois, an que ci-dessus,  
à JUGEALS NAZARETH,

Le secrétaire de séance  
Marilyne ROULET-BARROUL



Mme Le Maire,  
Marilyn BORNES



Vote Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

Date d'affichage : 23 .09.2026